MAIRIE DE

L'ORBRIE

21, rue du Docteur Audé 85200 L'ORBRIE Tél. 02 51 69 06 72

Conseil municipal du 15 septembre 2014

Membres en exercice	15
Membres présents	13
Pouvoirs	1
Votants	13+1 pouvoir



Le 15 septembre 2014, à 20 heures 30, le Conseil municipal de l'Orbrie, dûment convoqué le 10 septembre 2014, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Noëlla LUCAS, Maire.

<u>Présents</u>: Annie BARADEAU, Vincent BOISSON, Nicolas CELLIER, Roger DUBOIS, Claude GRATEAU, Brigitte GRIMAUD, Jean Charles GUIADEUR, Sylvie GUIBERT, Jean-Luc LAMY, Noëlla LUCAS, Pascal PIERRE, Lydie ROBUCHON, Nathalie TALON.

Excusés: Jean-Luc GILLIER, Isabelle MINAUD.

Secrétaire de séance : Vincent BOISSON.

Isabelle MINAUD a donné pouvoir à Nicolas CELLIER.

Madame le Maire rappelle la réception qui s'est déroulée à la mairie le 8 septembre dernier en l'honneur de notre doyenne, Madame Clod'Aria, et de nos aînés nonagénaires, Mesdames Thérèse Aubineau et Lucienne Bouju et Père Jacques Belliveaud. Des membres du CCAS étaient présents à cette fête d'anniversaire informelle.

Lors de la réunion du CCAS qui a suivi, la date du repas des seniors 2015 a été arrêtée au dimanche 11 janvier 2015.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance du 28 août 2014, le Conseil municipal :

- ➤ attribue le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de restructuration de l'école publique du Parc à l'équipe représentée par Monsieur Laurent GUILLON 17 Marans, pour un forfait de rémunération de 28 600 € HT correspondant à 9.70 % de l'enveloppe prévisionnelle des travaux ; autorise Madame le Maire à signer le marché.
- > maintient les tarifs de la redevance d'assainissement pour l'année 2015:

Part fixe annuelle:

40,00 € HT / logement

Part proportionnelle:

 $0.82 \in HT/m^3$

- ➤ accorde la location de la salle polyvalente à la société Weight Watchers le mercredi après-midi du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015. Les tarifs de location sont maintenus à 40 euros pour une séance hebdomadaire et 80 euros pour deux séances hebdomadaires consécutives.
- ➢ décide de refinancer vers un taux fixe en euro le contrat de prêt en francs suisses contracté en 2002 auprès de Dexia Crédit Local ; le capital restant dû est refinancé pour un montant de 74 832,12 EUR au taux fixe de 0.18 % ; l'indemnité compensatrice et les intérêts courus non échus totalisent 15 752,18 CHF payables à la date de refinancement le 01/01/2015 mais compensés par la diminution du coût et de la durée de l'emprunt ; cette opération de refinancement permet de supprimer le risque lié à la fluctuation du taux de change ;
- ➢ décide de baisser la PAC pour les constructions nouvelles à 1500 euros par logement (non soumis à TVA) pour les demandes d'autorisation de construire déposées à partir du 1^{er} janvier 2015 ; maintient la PAC pour les constructions existantes à 900 euros par logement (non soumis à TVA) ; précise que les modalités financières de raccordement des tranches d'assainissement collectif 7 et 8 sont inchangées ; rappelle que le fait générateur de la PAC est le raccordement au réseau ;
- retient le devis de EURL VINCENT Franck pour le remise en état de la couverture du café restaurant pour un montant de 3 754.37 € HT;

Questions diverses

Défi « familles à énergie positive » - Balade thermographique

Nicolas CELLIER, rapporteur, fait part de deux actions de sensibilisation sur le thème des économies d'énergie.

Défi « familles à énergie positive »

Cette opération est portée par l'Espace Info Energie de Vendée et est soutenue par les collectivités pour mobiliser la population sur la réduction des consommations d'énergie à la maison.

Des équipes se regroupent pour participer avec l'objectif d'économiser le plus d'énergie possible sur les consommations à la maison : chauffage, eau chaude, équipement domestique. Chaque équipe fait le pari d'atteindre au moins 8% d'économies d'énergie par rapport à l'hiver précédent en adoptant de bonnes pratiques.

La réunion de lancement à L'Orbrie doit avoir lieu le jeudi 16 octobre à 18h00.

Balade thermographique

Cette balade consiste à repérer au moyen d'une caméra thermique les déperditions de chaleur des bâtiments. L'accueil des participants a lieu vers 18 heures. La caméra thermique et les objectifs de la balade sont présentés. Le parcours (2 km maxi) passe devant les maisons des particuliers inscrits. Après la balade, un temps questions-réponses autour des photos thermiques se déroule en salle (fin aux environs de 20 h).

La date est à définir, en période froide, novembre ou décembre.

A L'Orbrie, le 22 septembre 2014

Le Maire, Noëlla LUCAS